

RECOMMANDATIONS COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Les présentes recommandations, à l'usage des arbitres, annulent toutes les précédentes.
Leur durée de validité est celle des Règles de Course à la Voile 2025-2028

Version au 17 janvier 2025

- **TABLEAU OFFICIEL ELECTRONIQUE :**

L'accès au tableau officiel (lien et QR code) devra être direct et vérifié avant l'événement. L'ensemble des informations publiées sur un tableau officiel électronique avec l'historique devront être disponibles à tout moment et son utilisation doit être indiquée dans l'avis de course.

- **INSTRUCTION EN VISIO-CONFÉRENCE :**

Les conditions techniques devront être réunies et testées préalablement pour faire ce type d'instruction : réseau suffisant, endroit calme, ordinateur avec micro, son et caméra, batterie... permettant à chacun de comprendre et intervenir dans l'instruction.

- **REDUCTION DE PARCOURS**

En cas de réduction de parcours à une marque à contourner (RCV 32.2(a)), le comité de course devrait si possible établir la ligne d'arrivée de manière à conserver le côté requis de la marque à contourner.

- **MATERIALIZATION LIGNE DE DEPART**

La ligne de départ matérialisée par deux bateaux doit être privilégiée sauf pour les départs au travers. Si les possibilités matérielles ne le permettent pas, le bateau (côté viseur) peut être remplacé par une bouée. En cas de départ avec des bateaux rapides avec des foils et/ou avec des appendices ou outriggers dépassant des bateaux ;

- Le bateau comité devra être assez gros et robuste pour protéger efficacement son équipage
- Le cas échéant, une bouée de protection sera mise en place pour protéger le bateau comité
- Si aucune des solutions précédentes est possible, la ligne pourra être matérialisée par 2 bouées, et la visée sera effectuée dans l'alignement

- **PROCEDURE DE DEPART**

L'utilisation du pavillon P comme 1^{er} signal préparatoire est la procédure à privilégier.

Le pavillon U (RCV 30.3) peut être utilisé comme 1^{er} signal préparatoire pour des flottes importantes. Il ne devrait pas être utilisé comme 2^{ème} signal préparatoire sur une séquence de départs d'une course.

- **AFFICHAGE DES OCS, UFD, ZFP et BFD**

Les numéros de voile des bateaux identifiés OCS, UFD, ZFP et BFD seront affichés sur le bateau comité avant le signal d'avertissement de la course suivante.

- **UTILISATION DU FORMULAIRE SIMPLIFIE DE RECLAMATION**

Il est recommandé aux organisateurs de mettre à disposition des jeunes concurrents des formulaires simplifiés de réclamation : https://arbitrage.ffvoile.fr/media/5wffq3vi/formulaire_reclamation-simplifiee.doc

- **BRIEFING ET INFORMATIONS VERBALES**

En cas de briefing ou d'informations verbales communiquées aux concurrents sur l'eau ou à terre ou par des moyens digitalisés, il est recommandé au comité de course de publier un compte rendu écrit reprenant les points annoncés.

- **AFFICHAGE DES PENALITES SUR L'EAU**

En cas de jugement semi-direct course en flotte, la liste des bateaux ayant été pénalisés sur l'eau sera publiée à l'identique des bateaux pénalisés selon l'annexe P.

- **JURY INTERNATIONAL**

Un jury international (RCV 70.3(a)) constitué selon l'annexe N des RCV est recommandé à partir du niveau championnat d'Europe.